

DEMANDE DE STATIONNEMENT OU DEPOT TEMPORAIRE

*Article L113-2, L115-1 à L116-8, L123-8, L131-1 à 131-7, L141-10 et L141-11 Code de la voirie routière
Article L2213-6, L2215-4 et L2215-5 Code Général des Collectivités Territoriales*

DEMANDEUR

Nom et prénom ou raison sociale :
Adresse : N° Rue :
Commune : Code postal :
N° de téléphone (fixe ou portable) : Courriel.....

MAITRE D'OUVRAGE / BÉNÉFICIAIRE (si le demandeur est différent du bénéficiaire) (1)

Nom et prénom ou raison sociale :
Adresse : N° Rue :
Commune : Code postal :
N° de téléphone (fixe ou portable) : Courriel.....

Nom et prénom du responsable des travaux :
N° de téléphone (fixe ou portable) : Courriel.....

Qualité :

- Particulier Conducteur d'opération Concessionnaire Maître d'ouvrage
 Maître d'œuvre Entrepreneur Autre

LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU TERRAIN (1)

Route départementale : RD
Référence cadastrale : section N° Parcelle(s) N° Lieu-dit
 En agglomération (1) Hors agglomération (1) PR..... à PR

MOTIF DE L'OCCUPATION (1)

- Echafaudage Benne Dépôt de matériaux Dépôt bois Clôture de chantier Terrasse de café
 Stationnement véhicule léger Stationnement PL Déménagement Activité commerciale

Objet du stationnement :

- Autre (à préciser)

Demande faisant suite à une autorisation d'urbanisme :

Référence de la demande : Date de la demande

PERIODE DE L'OCCUPATION

Date de début : date de fin : durée des travaux (jours calendaires) :

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION (1)

Sur trottoir Sur accotement Sur chaussée

Dimension du matériel concerné : hauteur : largeur : Profondeur :

Surface à occuper :m²

Nombre de place (s) des stationnements occupée (s) :

EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC DU RESEAU DEPARTEMENTAL (DPRD) – RESTRICTION

Application de signalisation (si nécessaire) : Fournir la « **DEMANDE D'ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION** »

Joindre le schéma à la demande

Art L411-1 à L411-7 Code de la route - Art L2213-1 à L2213-6.1 Code de la construction et de l'habitation

ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE OU BENEFICIAIRE

Je soussigné,, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui sont contenus.

Je m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas occuper le DPRD avant de l'avoir obtenue.

Je m'engage à m'acquitter, si elle est instituée et sauf cas exonération prévu par la loi, la redevance d'occupation du domaine public correspondant au profit du département.

Nom et prénom ou raison sociale :

Fait à Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

AVIS DU MAIRE (si le terrain est situé en agglomération)

Avis favorable

Avis défavorable (motifs) :

Prescriptions particulières :

Fait à

Le :

Signature et cachet et de la mairie

Date de transmission à l'ADII

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Plan de situation permettant la localisation du terrain et de l'emplacement exact de l'occupation.
- Plan des lieux avec délimitation de la zone occupée (1/1000^{ème}, 1/500^{ème})

Tous les documents graphiques doivent être établis à des échelles permettant une bonne lecture et une parfaite compréhension.

IMPORTANT: La demande établie en un (1) exemplaire est à déposer à la mairie de la commune concernée qui la transmettra pour instruction à l'AD2I correspondante. En l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception du dossier complet à la mairie, l'autorisation est réputée refusée. Tout dossier incomplet fera l'objet d'une demande de pièce complémentaire. Le délai d'instruction ne partira alors qu'à compter de la date de réception des pièces.

(1) *Cochez la case*

Traitements des données à caractère personnel

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département d'Eure-et-Loir, 28028 Chartres cedex, dans le but de traiter votre demande d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est le respect d'une obligation légale.

Les données collectées seront communiquées aux services chargés de l'instruction des dossiers et de la rédaction des arrêtés.

Les données du formulaire sont conservées le temps nécessaire à l'instruction du dossier, augmenté du délai de recours. Les arrêtés sont conservés pour une durée définie par les Archives départementales.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement dans les conditions prévues par la loi, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : gdp@eurelien.fr ou, à défaut, notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo@eurelien.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.